



Alger, le 15 juillet 2009

COMMUNIQUE APS

La Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse porte à la connaissance du public que, lors de sa réunion du 12 juillet 2009, elle a examiné la notice d'information soumise à son visa par le Groupe ETRHB HADDAD, dans le cadre de l'émission d'un emprunt obligataire et ce, conformément à l'article 41 du décret législatif n° 93-10 du 23 mai 1993 relatif à la Bourse des Valeurs mobilières.

La Commission décide d'apposer son visa sur la notice d'information présentée par le Groupe ETRHB HADDAD, dans le cadre de l'émission d'un emprunt obligataire institutionnel de 6 Milliards de DA et d'une durée de cinq ans aux conditions suivantes :

1. Mise en place d'un compte d'affectation spécial abritant le montant total souscrit net des charges et des commissions de l'emprunt.

Les modalités de fonctionnement de ce compte d'affectation spécial seront définies par une convention à établir et à signer entre le Crédit Populaire d'Algérie (Banque Chef de File) et le Groupe ETRHB HADDAD.

Le respect de l'utilisation des fonds conformément à la notice d'information est assuré par le CPA en sa qualité de mandataire provisoire, en attendant l'élection du ou des mandataire(s) par l'Assemblée Générale de la masse des obligataires, dans le cadre de la défense des intérêts des souscripteurs.

2. Les fonds collectés sont exclusivement destinés au financement des projets indiqués dans le chapitre I de la notice d'information

3. *La constitution de l'hypothèque des actifs proposés en garantie (terrain et siège de la société situés à Dar El Beida) est un préalable au lancement de l'opération de souscription.*

L'émetteur devra, avant le lancement de l'opération de souscription, produire à la COSOB :

1. *Une copie conforme de l'acte authentique portant constitution et publication de l'hypothèque des actifs garantissant l'emprunt obligataire ;*

2. *Un exemplaire de la convention établie entre l'émetteur et le CPA qui reprend les dispositions relatives au compte d'affectation spécial mentionné ci dessus.*

Les principales caractéristiques de cet emprunt sont :

1. *Nature des titres : obligations ordinaires*

2. *Forme juridique : au porteur et inscrit en compte*

3. *Montant global de l'émission : Six Milliards (6 000 000 000) DA*

4. *Nombre de titres à émettre : 600 000 obligations*

5. *Valeur Nominale : 10 000 DA*

6. *Maturité : 5 ans*

7. *Mode d'émission : Adjudication à prix demandé*

8. *Souscripteurs concernés : Banques, établissements financiers et investisseurs institutionnels.*

9. *Garantie de l'emprunt : à formaliser hypothèque sur les biens du Groupe ETRHB - HADDAD constitués du terrain et du siège de la société situés à Dar El Beida -Alger).*